

**Communauté
métropolitaine
de Québec**

Règlement de contrôle intérimaire 2003-10
tel que modifié par le règlement 2005-14

Ville de Lévis

Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière Est

Annexe L (feuille 2/2)

Cours d'eau servant
à l'approvisionnement en eau potable

- Plans d'eau servant à l'approvisionnement en eau potable

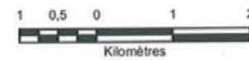
- Limite administrative**
- Limite municipale

- Agricole**
- Zone agricole provinciale définie par décret (les exclusions par la CPTAQ sont prises en compte)
- Zone agricole provinciale établie par décision de la CPTAQ (inclusion)

- Milieu physique**
- Plans d'eau

- Milieu humain**
- Réseau routier supérieur
- Réseau routier inférieur
- Poste de distribution d'énergie
- Ligne de transport d'énergie

Source :
Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN)
Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
Ministère de l'environnement du Québec (MENV)
Ville de Lévis
Réalisation : Communauté métropolitaine de Québec
Conception cartographique : Bruno Labonté
Vérification : André Bouillon
Date : jan 2003



Datum et projection : NAD 83, MTM fuseau 7

